RCS : ANGOULEME
Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00153
Numéro SIREN : 385 198 569
Nom ou dénomination : ABDX

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt 10772

Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/10/2018

Numéro de dépôt : 2018/10772

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Reconstitution des capitaux propres

Déposant :

Nom/dénomination : ABDX

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 385 198 569

N° gestion : 1992 B 00153

Copie certifiée conforme
SL / 19/10/2018 14:00:42
N° de dépôt - 2018/10772 / 385198569

Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
13 rue de la place du Champ de Mars, 16000 Angoulême
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 05.45.93.12.49
www.greffe-tc-angouleme.fr - www.infogreffe.fr

SL/1992 B 00153
ERNST & YOUNG - EY
Hangar 16 - Entrée 2
QUAI DE BACALAN
33070 BORDEAUX CEDEX

Nos références : SL/1992 B 00153

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée ABDX

ZA des Montagnes
RUE DE LA CLÉ DE VOUTE
16430 CHAMPNIERS

SIREN : 385 198 569
N° de gestion : 1992 B 00153

Le greffier soussigné constate le 17/10/2018 le dépôt, enregistré sous le numéro 2018/10772, des actes et pièces suivants :

- Décision(s) de l'associé unique - 09/07/2018
  - Reconstitution des capitaux propres

Récépissé délivré le 17/10/2018
Maître Magali PIERRAT

Copie certifiée conforme
SL / 19/10/2018 14:00:42
N° de dépôt - 2018/10772 / 385198569

ABDX
SAS au capital de 305.010 €
Rue de la Clé de Voute – Z.A. des Montagnes – 16430 CHAMPNIERS
385 198 569 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 9 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf juillet à BRUGES (33520) – 469, route du Médoc,

Monsieur Franck PIGEON,

En sa qualité de Gérant de la société HOLDING FP, elle-même Président de la société PIGEON HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 423.940 euros, dont le siège social est situé à BRUGES (33520) – 469, route du Médoc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 459 200 150,

Président et Associée unique de la société ABDX sus-désignée,

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un bénéfice de 21.894,90 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Copie certifiée conforme
SL / 19/10/2018 14:00:42
N° de dépôt - 2018/10772 / 385198569

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à de 21.894,90 euros, de la manière suivante :

Origine :		
Résultat de l'exercice		21.894,90 euros
Apurement des pertes :		
Au compte « Report à Nouveau »	21.894,90 euros	
Totaux	**21.894,90 euros**	**21.894,90 euros**

Ledit compte « Report à Nouveau » se trouve ainsi ramené de -307.696,32 euros à -285.801,42 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à de distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

L'associée unique prend acte qu'aucune dépense non déductible fiscalement n'a été prise en charge pour cet exercice.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, prend acte de ce que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à concurrence d'un montant supérieur à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice, à savoir la convention de gestion centralisée de trésorerie intra-groupe avec la société PIGEON HOLDING.

Elle fait mention des conventions intervenues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice écoulé :

- Option à compter du 1er avril 2011 pour le régime de l'intégration fiscale avec la société PIGEON HOLDING.

- Refacturation par PIGEON HOLDING de prestations de direction générale, administratives et comptables, pour un montant de 120.547 euros.

Copie certifiée conforme
SL / 19/10/2018 14:00:42
N° de dépôt - 2018/10772 / 385198569